

## Règlement du concours - JIPF 2022

Dans le cadre de la quatrième édition de la *Journée Internationale des Professeurs de Français*<sup>1</sup> du 24 novembre 2022, l'Institut français de Slovaquie organise un concours à destination des professeurs de/en français selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### Article 1 - Organisation du concours

L'Institut français de Slovaquie<sup>2</sup>, situé Sedlárska 358/7, 812 83 Bratislava, Slovaquie, en partenariat avec l'Ambassade de France en Slovaquie, organise, dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale du Professeur de Français, un jeu-concours gratuit, du **2 au 20 novembre 2022 inclus**, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### Article 2 - Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les professeurs de/en français des établissements secondaires exerçant actuellement en Slovaquie.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout participant ne respectant pas ce règlement se verra éliminé du concours.

### Article 3 - Modalités de participation

La participation à ce jeu se fait au moyen du formulaire d'inscription proposé, par voie électronique, via le lien suivant :

[https://forms.zohopublic.eu/ifs/form/ProfesseuredefranaisenSlovaquie/formperma/G4yEkzZUIk2r46wTkvl\\_Zc3uPDii8iINC5WH7LWA6jw](https://forms.zohopublic.eu/ifs/form/ProfesseuredefranaisenSlovaquie/formperma/G4yEkzZUIk2r46wTkvl_Zc3uPDii8iINC5WH7LWA6jw) .

A ce titre, tout autre mode de participation ne pourra être pris en compte. La participation au jeu est gratuite et se déroule du 2 au 20 novembre 2022 inclus.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Les informations relatives au concours sont publiées sur le site internet de l'IFS ainsi que sur ses réseaux sociaux. Pour participer au concours, chaque candidat doit compléter les informations demandées sur le formulaire. Le candidat s'engage à fournir des informations exactes. En cas de contestation, seuls les listings feront foi.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'IFS se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile.

---

<sup>1</sup> JIPF = Journée Internationale des Professeurs de Français

<sup>2</sup> Institut français de Slovaquie = IFS

#### Article 4 – Gain

Un prix est à gagner, selon les modalités expliquées dans l'article 5 du présent règlement. Le professeur gagnera un stage linguistique en France à effectuer en 2023 (voyage aller-retour, stage, hébergement seront intégralement pris en charge) dans un centre choisi par l'IFS.

Le prix ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou contre tout autre prix. Les participants au concours ne recevront pas d'attestation de participation au concours.

#### Article 5 – Désignation des lauréats

Le gagnant sera désigné par un tirage au sort parmi l'ensemble des participants ayant validé le formulaire. Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs e-mails. Chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations communiquées dans le formulaire. Par conséquent, il est responsable de la modification de son e-mail et il lui appartient en cas de changement de communiquer ses nouvelles coordonnées à l'Institut français de Slovaquie ( [laure.biotteau@institutfrancais.sk](mailto:laure.biotteau@institutfrancais.sk) ).

**Le tirage au sort aura lieu le jeudi 24 novembre 2022**, jour de la JIPF, lors d'une cérémonie retransmise en direct via un lien Zoom qui sera envoyé à tous les participants en amont. Un gagnant sera d'abord tiré au sort, puis un remplaçant (en cas de désistement du premier). C'est l'ordre du tirage au sort qui attribuera la place.

Le nom du gagnant et du remplaçant seront annoncés oralement lors de la JIPF, le jeudi 24 novembre 2022. Il recevra un email pour confirmer et lui indiquer les modalités de son séjour en France. Les noms des lauréats, ainsi que le nom de leur établissement et leur ville d'exercice seront publiés sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Institut français de Slovaquie.

#### Article 6 - Utilisation des données personnelles

Chaque participant au concours, dans la mesure où il aura donné son accord préalable via le formulaire de participation au concours, autorisera l'Institut français de Slovaquie à publier sur son site web et ses réseaux sociaux son nom, son prénom, le nom de son établissement et sa ville d'exercice.

#### Article 7 - Litige

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, sera soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Bratislava, après épuisement des voies de recours amiables.

#### CONTACT

Laure Biotteau, chargée de mission linguistique et éducative

*Institut français de Slovaquie*

[laure.biotteau@institutfrancais.sk](mailto:laure.biotteau@institutfrancais.sk)

